

**Conseil Municipal du 29 juin 2016**

Le mercredi 29 juin 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

**Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)**

LEVÉE Jean-Pascal	P	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	AP	BOUILLON Stéphane	P
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	P	PILLEMY Patrick	P	GARNIER Gaël	P
SÉVIN Ingrid	AP	DUHAMEL Odile	AP	WOHLSCHLEGEL Thierry	AP	BREAL Maurice	A
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	BREUIL Christelle	A	LECAMUS André	AP
PRIMOIS Bruno	P	BARRANDON Christophe	AP	DELAVAL Anne	P	MOREL Agnès	P
RIDARD Marie-Claude	AP	ELY Laurent	P	PINEL Hugo	A	VERRIER Michèle	P
DESILE Guy	P	GERMAIN Carole	P	BRIEND Pauline	P	CALVET Alain	P
LACROIX Eric	P	FOUCHER Valérie	AP	MAUPETIT Rémy	P	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	QUEINNEC Pierre-Yves	P	DIROU Julie	A	MARTIN Nicolas	P
BREYTON Evelyne	AP	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	GODEST Jean-Pierre	P
BOREL Stéphanie	AP	HUET Sylvie	A	MARE Armel	A	ALONSO Stéphane	A
DUCLOS Brigitte	AP	ACOUNÈS Léon	AP	RUEL Hervé	A	LENORMAND Marie- Thérèse	A
BRILLANCEAU Alain	P	DESNOS Catherine	P	GOUIN Stéphane	AP	JARDIN Virginie	P
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	BREVART Marie-Paule	A	DUHAMEL Jessica	P
DOISTAU Pascal	P	GATIEN Marc	AP	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	AP	TROULLE Marie-Christine	P	GABET Gérard	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	BARBAY Vincent	AP	DUFLOT Nicolas	P
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	P	KUHN Annie	A	BENETEAU Pascal	A
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	PERROT Eliane	P	CHASSY Gérard	A
LE MOUPELLIC René	P	VEYRES Michel	P	LEBOULAIR Samuel	P		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	P	CHAUVIERE Michèle	A		

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Léon ACOUNÈS à M. Jean-Luc GIFFARD, M. Vincent BARBAY à M. Alain BRILLANCEAU, M. Christophe BARRANDON à M. Laurent ELY, Mme Stéphanie BOREL à Mme Renée FOVART, Mme Evelyne BREYTON à Mme CHANTAL HEBERT, M. Philippe CAPPELLE à M. Bernard TOUSSAINT, Mme Brigitte DUCLOS à M. Guy DESILE, Mme ODILE DUHAMEL à Mme Corinne COURTEL, Mme Valérie FOUCHER à M. Gérard DERYCKE, M. Marc GATIEN à M. Xavier LEBON, M. Stéphanie GOUIN à Mme Agnès MOREL, M. André LECAMUS à M. Jean-Pierre GODEST, Mme Céline MALFILATRE à M. Michel VEYRES, Mme Ingrid SEVIN à M. Éric LACROIX, M. Thierry WOHLSCHLEGEL à M. Bruno PRIMOIS

**Elus : 82****Présents : 48****Absents : 18****Absents ayant donné pouvoir : 16****Secrétaire de séance** : Mme Carole GERMAIN**1- Approbation du procès-verbal du 25 mai 2016**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait pas l'objet de remarques.  
Il est adopté à l'unanimité.

**2- Règlement intérieur du Conseil municipal – 2016/121**

Le conseil municipal,

Commune de MESNILS SUR ITON

---

**Conseil Municipal du 29 juin 2016**

VU les articles L. 2121-8 à L.2121-28 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 3 500 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de MESNILS-SUR –ITON,

Vu l'avis favorable de la commission du "règlement intérieur" ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;

DÉLIBÈRE et APPROUVE à l'unanimité le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

**3- Maintien du transport à la demande par la CCPD – 2016/122**

Le conseil communautaire réuni le 02 juin 2016 s'est prononcé favorablement au maintien du transport à la demande.

La gestion et l'organisation du TAD s'inscriront dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le Conseil municipal, à la majorité se prononce favorablement au maintien du transport à la demande.

**4- Panneaux de signalisation : demande de subventions amendes de police – 2016/123**

Afin de sécuriser le franchissement de la RD n°833 sur la section comprise entre le giratoire formé avec la RD n°51 et celui formé avec la RD n°51 E, des panneaux d'interdiction et directionnels vont être posés.

Le coût du projet global est de : 7 826,05 €HT

Dans le cadre des aménagements de sécurité au titre des amendes de police, le Département de l'Eure subventionne le montant HT des travaux à hauteur de 40% plafonné à 30 500€HT.

Ainsi la commune souhaite bénéficier de subventions afin de financer les aménagements de sécurité suivants :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - changement de panneau + massif                                | → 4 884,94 € HT |
| - mise en place 3 panneaux «pour fermeture entre 2 giratoires » | → 2 941,11 € HT |

---

**Conseil Municipal du 29 juin 2016**
**la répartition financière est donc de :**

<b>Montant total des travaux subventionnable en €HT</b>	→	<b>7 826,05</b>
<b>Montant de la subvention CD27 (40%)</b>	→	<b>3 130,42</b>
<b>Soit un Financement communale de</b>	→	<b>4 695,63</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et son plan de financement,
- Sollicite le Conseil départemental pour bénéficier de subventions au titre des amendes de polices,
- Autorise le Maire à tout acte afférent au projet.

**5- Convention de mise à disposition garderie avec la 3CBI – 2016/124**

La 3CBI a la compétence de la garderie et intervient également sur les écoles de Condé et Gouville, avec le même personnel, sur les Temps d'Activités périscolaires (TAP).

Afin d'assurer la continuité de ces services, et en accord avec la Communauté de Commune du Pays de Damville sur la partie TAP, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place d'une convention financière de mise à disposition du personnel assurant la garderie aux écoles de Condé et de Gouville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**6- Participation financière à la 3CBi pour le PARC – 2016/125**

Le Projet Animations et Rencontres Culturelles (PARC) est une association communale de Breteuil sur Iton. Il a été voté en conseil communautaire de la 3CB1 une participation de 3,92 € par habitant pour équilibrer le budget. En ce qui concerne MESNILS ce serait le nombre d'habitants de Condé qui serait pris en compte (soit environ 3 800 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité décide de ne pas verser la participation demandée.

**7- Commune déléguée du Sacq - Acquisition d'une parcelle Mme DUCLOS – 2016/126**

Il est demandé un accord de principe sur l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mme DUCLOS, afin de prévoir l'engagement des frais de notaire et de géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil donne à l'unanimité son accord pour cette acquisition.

---

**Conseil Municipal du 29 juin 2016**
**8- Commune déléguée de Damville – Location logement école primaire – 2016/127**

Le loyer du logement de l'Ecole Primaire, sis 15 rue des Ecole à la commune déléguée de Damville est fixé à 300 € par mois, charges non comprises, depuis le 16 novembre 2015.

Le loyer est révisé chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers(IRL), publié au 3ème trimestre de l'année n-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location conformément aux termes ci-dessus énoncés.

**9- Commune déléguée du Roncenay-Authenay : travaux SIEGE – Chemin des Loges – 2016/128**

Cette opération réalisée par le SIEGE prévoit la mise en place d'un éclairage public rue Chemin des Loges à la commune déléguée du Roncenay Authenay.

La participation communale s'élève à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
CHEMIN DES LOGES	1666.67 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer chaque convention de participation financière correspondante,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

**10- Commune déléguée du Roncenay-Authenay : chemins de randonnées – 2016-129**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure, le Conseil Municipal doit approuver le projet suivant :

Coordonnées Cadastreales	Itinéraire
CR 18 dit chemin des Loges	PR La Gaudrée
Chemin de la Moisière	
Chemin de la Gaudrée	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet Il s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,

### Conseil Municipal du 29 juin 2016

- à assurer/accepter leur balisage par : le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure
- à assurer/faire assurer leur entretien par : la Communauté de communes

#### **11- Convention Carrefour giratoire RD n°833- RD n° 51 avec le département de l'Eure – 2016/130**

La commune peut passer une convention avec le Département de l'Eure (la Direction des routes et des transports) afin d'assurer elle-même l'entretien du Carrefour giratoire RD n°833- RD n° 51.

Cette convention permettra de valoriser l'entrée de ville et d'harmoniser l'aménagement paysager, s'inscrivant dans le cadre du classement des villes et villages fleuries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité, à signer cette convention avec le Département de l'Eure.

#### **12- Modification du tableau des effectifs – 2016-131**

Un poste principalement affecté à la communication et à l'événementiel, est ouvert à raison de 17H00 hebdomadaire. Cette augmentation horaire est proposée à un Adjoint administratif de 1ère classe, occupant déjà un emploi de 12 H00 hebdomadaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à procéder à la modification du tableau des effectifs et à signer tout document en découlant.

#### **Décisions prises par délégation du Maire**

Numéro	Objet	Décision
2016-06-01	attribution du marché travaux de voirie « aménagement de la rue de la Cocharderie et du Val d'Iton »	Un marché est conclu avec l'entreprise EUROVIA, ayant son siège social à SAINT ANDRE DE L'EURE (27), 1, allée A Cochery pour un prix de 112 497,38 € HT soit 134 996,86 € TTC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.